

REPUBLICQUE FRANCAISE  
**COMMUNE DU PLANAY**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
SESSION ORDINAIRE A LA MAIRIE DU PLANAY  
**MARDI 25 FEVRIER 2020**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

**Etaient présents : 6 (votants 6)**

BENOIT Jean-René	X	BLANC Bernard	X	GROMIER Armand		COLLETTE Fabrice	X
LEROY Lydie	X	TATOUD André		TATOUD Marie-Angèle	X	VALESCH Mickaël	X

**Secrétaire de séance** : TATOUD-GRANGER Marie-Angèle

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- ✓ **ACCEPTE** de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :
  - Convention de partenariat tripartite FACIM, CCVV, Commune pour la mise en place d'un parcours photographique
- ✓ **APPROUVE** à l'unanimité le compte-rendu du conseil municipal du 19 décembre 2019
- ✓ Considérant que les comptes administratifs du budget général et du budget de l'eau et assainissement sont conformes aux comptes de gestion du receveur municipal, **APPROUVE** à l'unanimité l'ensemble des comptes.
- ✓ **AFFECTE** pour le budget de l'eau et assainissement, l'excédent de la section d'exploitation (exercice 2019) de **4 624.99 €** au compte 1068 de la section d'investissement 2020
- ✓ **AFFECTE** pour le budget de la commune, les sommes excédentaires de la section de fonctionnement (exercice 2019) de **167 838.04 €** au compte 1068 de la section d'investissement 2020.
- ✓ **RECONDUIT**, pour la 12<sup>ème</sup> année consécutive, les taux des taxes comme suit :
  - *Taxe habitation (pas de vote en 2020, taux gelé sur la base de 2019 du fait de la réforme de la taxe d'habitation)* 13.65 % (pour mémoire)
  - Taxe foncier bâti..... 23.76 %
  - Taxe foncier non bâti 92.98 %
  - CFE..... 34.30 %
- ✓ **VOTE** les budgets primitifs 2020 qui s'équilibrent en recettes et en dépenses à :
  - **Budget de l'eau :**
    - . **section d'exploitation** (unanimité) :
    - Dépenses..... 210 900.00 €
    - Recettes..... 210 900.00 €
    - . **section d'investissement** (unanimité) :
    - Dépenses..... 320 500.00 €
    - Recettes..... 320 500.00 €
  - **Budget de la commune :**
    - . **section de fonctionnement** (unanimité):
    - Dépenses..... 974 750.00 €
    - Recettes..... 974 750.00 €
    - . **section d'investissement** (unanimité)
    - Dépenses..... 1 034 130.00 €
    - Recettes..... 1 034 130.00 €

- ✓ **PREND CONNAISSANCE** des demandes de subvention pré instruites en commission de finances du 17 février 2020 et **PROCEDE** au vote (à l'unanimité) comme suit :

ASSOCIATION	2020
APE	750.00 €
ACCA	350.00 €
AFM	100.00 €
AMADEA	550.00 €
ANCIENS COMBATTANTS ALGERIE (FNACA)	200.00 €
AMICALE DONNEURS SANG DE LA VANOISE	200.00 €
AMIS DE LA CENTAUREE	500.00 €
ASB BOZEL	1 000.00 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS VAL VANOISE	150.00 €
BANQUE ALIMENTAIRE	100.00 €
CHORALE LES 4 SAISONS	80.00 €
COMITE ANIMATION DU VILLARD	1 000.00 €
COMITE JUMELAGE	200.00 €
ENERGYM K'DANSE	800.00 €
HARMONIE ECHO MONT JOVET	500.00 €
RESTOS DU CŒUR	100.00 €
SKI ALPIN CHAMPAGNY	600.00 €
SKI ALPIN PRALOGNAN	600.00 €
VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE	450.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 230.00 €</b>

- ✓ **APPROUVE** les demandes de subventions au titre du FDEC 2021 dans le cadre du projet de :
- la réalisation d'un parking à la Rochette,
  - la réfection du mur du cimetière,
  - l'aménagement de toilettes publiques au Villard,
  - la réfection de la toiture de l'église.
- ✓ **CONSTATE** le caractère irrécupérable d'une créance de 117 € et **DECIDE** de procéder à son apurement.
- ✓ **EMET** un avis favorable à la déclaration préalable de Mme TATOUD GRANGER Marie-Angèle qui porte sur :
- l'aménagement d'une pièce supplémentaire prenant place sur une terrasse existante,
  - l'aménagement d'une terrasse.
- ✓ **APPROUVE** la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme portant sur la mise en compatibilité avec le SCOT.
- ✓ **CREE** une servitude de passage sur la parcelle communale A 627 à la Rochette afin de desservir la parcelle A 626.
- ✓ En l'absence d'offres pour la reprise de la scierie du chef-lieu, **SUSPEND** la décision à l'après élections municipales.
- ✓ **AUTORISE** le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois en application de l'article 3 – 2° de la loi n°84-53.
- ✓ **MANDATE** le Centre de Gestion de la Savoie afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance pour le personnel communal, sans obligation pour la collectivité à l'issue de la consultation de signer la convention de participation négociée.
- ✓ **MANDATE** le Centre de Gestion de la Savoie en vue de la souscription d'un contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires, sans obligation pour la collectivité à l'issue de la consultation de signer la convention négociée.
- ✓ **RENOUVELLE** la convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels avec le Centre de Gestion de la Savoie.
- ✓ **APPROUVE** la convention avec la Communauté de Communes Val Vanoise portant organisation et participation au financement des transports scolaires.

- ✓ **APPROUVE** la convention tripartite FACIM, CCVV, Commune dans le cadre de la mise en place d'un parcours photographique en Tarentaise et notamment l'implantation de 2 photos grand format sur le thème des usages de l'eau et de l'hydroélectricité sur la commune du 06 juillet 2020 au 30 septembre 2023.

La séance est levée à 19 h 10

Fait au Planay, le 26 février 2020

**Le Maire,  
Jean-René BENOIT**



